

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
35-2023**

Nombre de Membres

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 9
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

30/05/2023

Date d'affichage :

30/05/2023

Objet de la délibération

**Acquisition des parcelles C
266, C 269, C 146 et C 273**

**Résultat du
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 039-213905615-20230609-35_2023-DE

**Extrait du registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 18 heures 45,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Michaël MARILLIER

Procurations données :

- de Michaël MARILLIER à Alain MOISSONNIER
- de Dominique LACROIX à Jean-Robert BONDIER

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Floriano De MATOS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 39-2022 proposant l'achat des parcelles C 266, C269 et C 273 ;
Considérant l'estimation de ces parcelles par l'Office Nationales des Forêts ;
Considérant l'accord de M. et Mme Robert et Laurette PERRIER pour cette vente de parcelles ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

D'acquérir les parcelles C 266 « Aux Afourches » d'une contenance de 2 782 m² ; C 269 « En Combe Banière » d'une contenance de 1 700 m², C 146 « Aux pièces Longues » d'une contenance de 2 290 m² et la C 273 « Sur le Brochet ». Pour un total de 8 342 m² estimé par l'ONF à 800 €.

De réaliser cette acquisition par le biais d'un acte administratif.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 09/06/2023

Le secrétaire de séance
Floriano De MATOS

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

